

Motion du 21 janvier 2014 de Mme et MM. Daniel Sormanni, Sandra Golay, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Pascal Spuhler: «022 Télégenève SA Naxoo vidé de sa substance, les citoyens floués».

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 26 janvier 2015,
dans le rapport M-1111 A/M-1113 A/M-1114 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la migration des clients de Naxoo vers UPC Cablecom a commencé depuis plusieurs mois et s'est accélérée ces dernières semaines;
- que cette migration aboutit *de facto* à vider de sa substance Naxoo;
- que les citoyens de la Ville voteront sur la vente des 51,2% d'actions Naxoo à UPC Cablecom le 9 février 2014;
- que l'opération, autorisée par la Ville de Genève, trompe et fait pression sur les électeurs;
- que la proposition faite aux clients ne laisse pas de véritables choix;
- que cette migration a laissé de surcroît des milliers de clients Naxoo sans télévision;
- que le Conseil administratif ne défend pas les biens communaux et, partant, les citoyens et habitants de cette ville, conformément à ses devoirs et à l'article 48, lettres a) et m) de la loi sur l'administration des communes (LAC) – B 6 05,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'assurer que les biens de la Ville de Genève soient préservés et garantis, quel que soit le résultat du vote du 9 février;
- à exiger de la part d'UPC Cablecom le maintien des prestations aux coûts et conditions actuels, même en cas d'acceptation du référendum, afin de préserver les intérêts des citoyens et habitants de la Ville de Genève;
- à demander à Naxoo de stopper toute migration et à s'assurer que tous les clients actuels aient leur branchement Naxoo opérationnel;
- à communiquer, par voie de presse, aux habitants de la Ville de Genève cette motion et les mesures prises par le Conseil administratif pour garantir les droits des citoyens et habitants de la Ville de Genève.